

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 20/2018

Crédit de construction - Mesure PGEE N°1

Mise en séparatif du chemin du Bochet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Philippe Noël, Philippe Urner et Ornella Morier

s'est réunie le lundi 30 avril 2018 (Philippe Noël et Ornella Morier excusés) en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, de Madame la Conseillère municipale Claudia Perrin et de Messieurs les Conseillers municipaux Blaise Jaunin et Denis Favre, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre; Monsieur Luigi Mancini étant excusé.

Nous les remercions pour leurs précisions et les réponses à nos questions.

La commission s'est encore réunie le mardi 8 mai 2018 (Philippe Urner excusé) afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Cette demande de crédit de construction s'inscrit dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de notre commune en vue de la mise en séparatif des conduites d'eaux claires et usées.

Ce préavis concerne donc la pose de deux collecteurs au chemin du Bochet. A noter qu'en 2016, une pollution avait été constatée à cet endroit. Des mesures d'urgence avaient été prises. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre une solution définitive.

Analyse

Le bureau Ribl SA a été mandaté par la Municipalité pour effectuer ce projet. Il s'agit d'un partenaire connu et régulier de notre Commune. Nous avons questionné notre exécutif au sujet de leurs honoraires qui nous paraissaient élevés. Le détail du calcul nous a été fourni. Ce dernier, basé sur les normes SIA, paraît correct. De plus, une remise de 20% sur ce tarif nous a été accordée.

Le choix du prestataire pour les travaux de génie civil a fait l'objet d'un appel d'offre sur invitation, bien qu'une procédure de gré à gré aurait été suffisante selon la réglementation des marchés publics. Il en découle que le prix de CHF 120'000.- est basé sur 3 offres reçues de CHF 113'000.-, CHF 125'000.- et CHF 149'000.-. Si le préavis est accepté, le choix se portera sur l'un des deux meilleurs marchés.

Position de la commission :

Ces dernières années, la Commission a toujours mis en avant sa volonté de favoriser les dépenses liées aux maintiens et/ou aux améliorations indispensables des infrastructures. Ce préavis va dans ce sens et nous estimons ainsi que ce crédit est justifié.

Rapport de la Commission des finances : Préavis municipal n° 20/2018 - Mesure PGEE N°1 -
Mise en séparatif du chemin du Bochet

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 20/2018 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 20/2018 adopté en séance de Municipalité du 16 avril 2018;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- 1) d'accepter le Préavis municipal N° 20/2018 tel que présenté;
- 2) d'accorder un crédit de **CHF 165'000.-** TTC pour la mise en séparatif du chemin du Bochet;
- 3) d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 8 mai 2018

Le rapporteur :



Ornella MORIER

Les autres membres :



Philippe MUGGLI
Président



Simon LOB



Philippe NOËL



Philippe URNER